



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 62857

### Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes que rencontre l'enseignement de l'occitan. Dans l'académie de Bordeaux, on assiste à une quasi-suppression de l'offre des options d'apprentissage de l'occitan dans le second degré. Le nombre de postes de professeurs d'occitan mis au concours du Capes a chuté de 17 à 4 au niveau national : ce nombre est largement insuffisant alors qu'il y a 33 départements où la langue d'oc est parlée. Dans l'académie de Bordeaux, les enseignants d'occitan n'ont pas la possibilité d'effectuer leur complément de service dans un autre établissement que celui de leur rattachement administratif, ce qui conduit à des heures d'occitan non pourvues et à des professeurs en sous-service ; situation qui permet au rectorat de promulguer une absence de besoins en réalité fictive. Les professeurs du secondaire pourraient pourtant utilement être détachés ponctuellement à l'université ou dans les autres établissements. L'insuffisance de l'offre au niveau du secondaire se répercute inévitablement au niveau supérieur : puisque les élèves n'ont plus qu'une possibilité limitée d'apprendre l'occitan au lycée et au collège, les filières universitaires de l'occitan sont privées de leur bassin de recrutement. Elles risquent à terme d'être condamnées à disparaître en raison du manque d'effectif directement lié à la politique menée dans le secondaire ; la situation est particulièrement sensible à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. En conséquence, elle souligne l'importance de revoir la politique d'enseignement de l'occitan afin de développer l'apprentissage et la transmission de la langue et de la culture occitanes. Elle souhaite savoir quelles mesures il compte prendre dans ce sens.

### Texte de la réponse

L'académie de Bordeaux s'emploie à ménager dans son aire d'influence, à l'enseignement de l'occitan-langue d'oc, les conditions d'un développement cohérent et structuré de l'école à l'université. C'est ainsi que l'offre des options de l'occitan-langue d'oc proposées dans les établissements du second degré s'est inscrite dans la perspective d'assurer une cohérence pédagogique au niveau des enseignements et, par là, de disposer, dans les établissements retenus, d'effectifs de nature à permettre la continuité des enseignements optionnels d'occitan du collège au lycée. Si, dans le prolongement de cette politique, des enseignements optionnels d'occitan comportant moins de huit élèves ont été fermés à la rentrée 2004, au même titre que pour les autres options, l'enseignement de l'occitan-langue d'oc dans le département des Pyrénées-Atlantiques est ouvert, à la rentrée 2005, dans les collèges d'Arette, d'Arzacq, d'Arthez, d'Artix, d'Arudy, de Bedous, de Bidache, de Lembeye, de Lescar, de Nay, d'Oloron, de Salies et de Serres-Castet. Cette ouverture concerne également les lycées de Lescar, de Nay, d'Orthez et de Pau, soit un total de dix-neuf établissements. S'agissant de la couverture des heures d'enseignement d'occitan dans l'académie, celles-ci ont toutes été pourvues par des certifiés d'occitan, des titulaires d'autres disciplines ainsi que par huit vacataires. À ce sujet, il convient de mentionner que de nombreux enseignants d'occitan effectuent leur complément de service dans un autre établissement que celui auquel ils sont rattachés, ainsi à Arzacq-Lembeye, Artix-Orthez, Arette-Bedous, Pau-Lescar, Lescar-Nay... En outre, la mise à profit de la valence de recrutement (lettres, histoire, anglais ou espagnol) pour les enseignants d'occitan en sous-service a permis la création de quatre postes en utilisant ces

personnels à Audenge, Bordeaux, Périgueux et à l'université. À cet égard, il y a lieu de préciser que la disparition des filières universitaires est liée à des questions internes à l'université mais ne peut être imputée à ce qui se passe en amont et en aval. En amont, près de 300 candidats dans l'académie de Bordeaux ont choisi au baccalauréat l'épreuve d'occitan en 2004, dont 80 en option obligatoire ou à l'écrit. Moins de 15 se sont inscrits dans des filières d'occitan de l'université. En aval, les postes mis au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) ne sont pas pourvus ainsi qu'un poste du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat, en raison du niveau insuffisant des candidats.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62857

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2005, page 3628

**Réponse publiée le :** 25 octobre 2005, page 10000